

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Myrrhae tinctura

N° d'article

25460100

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 84929-26-0

EINECS-Nr. 284-510-0

INCI COMMIPHORA MYRRHA GUM EXTRACT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicinaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

Conseils de prudence ***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

Produits médicinaux
Solution alcoolique

Autres ingrédients**Éthanol**

No. CAS	64-17-5			
No. EINECS	200-578-6			
Concentration		>=	50	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Flam. Liq. 2	H225			

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est hygroscopique. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

Valeurs limites d'exposition**Éthanol**

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	960 mg/m ³	500 ppm(V)	
Valeur limite à courte terme	1920 mg/m ³	1000 ppm(V)	
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH			

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Gants étanches

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat**

Liquide, limpide

Couleur

jaunâtre brun à rougeâtre brun

Odeur

caractéristique

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 78 °C

Point d'éclairValeur > 13 °C
Source Valeur évaluée**Pression de vapeur**Valeur < 5.9 kPa
Source Valeur évaluée**Densité**Valeur 0.842
Remarque Relative Density according specification**température de décomposition**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Substance de référence	Éthanol				
Espèces	souris				
DL50	3450	à	9500	mg/kg	
Substance de référence	Éthanol				
Espèces	rat				
DL50	6200	à	15000	mg/kg	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Éthanol**

Espèces	rat			
DL50	7060		mg/kg	
Source			Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.	

Éthanol

Espèces	rat			
DL50	10470		mg/kg	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence	Éthanol			
Espèces	lapin			
DL50	20000		mg/kg	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Éthanol**

Espèces	lapin			
DL50	15800		mg/kg	

Toxicité aiguë par inhalation

Substance de référence	Éthanol			
Espèces	souris			
CL 50	21000		ml/m ³	
Durée d'exposition	4	h		
Substance de référence	Éthanol			
Espèces	rat			
CL 50	63000		ml/m ³	
Durée d'exposition	4	h		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Éthanol**

Espèces	rat			
CL 50	30000		mg/m ³	
Durée d'exposition	4	h		
Administration/Forme	Vapeurs			

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Irritant pour les yeux et la peau.

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.19

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES	TINCTURES, MEDICINAL	TINCTURES, MEDICINAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1
Remarque Derivati

Derivati

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.